

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux d'ouverture de fouille pour suppression de branchement, 31 route Nationale, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du lundi 4 novembre 2024 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société CORETEL EQUIPEMENTS – TSA 54050 – 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NANTERRE cedex 9.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 15 octobre 2024

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE